Les agences de notation.

Nous ne traiterons dans cette note que des agences de notation financière et nous n'aborderons donc pas la question des agences de notation sociale et environnementale qui, elles, s'expriment en matière de responsabilité sociale des entreprises, quand sont en débat les pratiques des entreprises et leurs conséquences en matière sociale (tant pour leurs salariés directs et pour les salariés des entreprises sous-traitantes, que pour l'ensemble des populations) et en matière environnementale (en mesurant l'impact de leurs investissements et de leurs activités sur l'environnement).

I - La fonction des agences de notation financière.

La question de la solidité financière des entreprises se pose naturellement pour tout investisseur qui veut savoir si il place ses capitaux dans des entreprises et pour des projets qui vont lui garantir de bons rendements, des rendements présentant le maximum de sûretés et de rentabilité. Dans un premier temps, l'investisseur veut déjà être certain de retrouver, au moins, sa mise de départ, plus quelques intérêts. Cette fonction peut être effectuée par un service spécialisé de la banque ou de l'organisme qui veut investir, et qui va donc essayer de se renseigner, notamment sur les garanties financières que présentent les entreprises ou les collectivités auxquelles elles vont avancer des fonds. Mais, dès la deuxième moitié du XIXème siècle, des organismes privés se sont montés pour proposer leurs services et pour juger et « noter » financièrement la solidité financière d'autres entreprises ou de collectivités (villes, régions, collectivités territoriales, entreprises et établissements publics). Les notations attribuées par les agences de notation financière ne constituent pas des recommandations d'achat ou de vente de titres. Leur mission est d'évaluer l'estimation du risque que prendrait un investisseur à un instant donné. Les « investisseurs » veulent connaître les garanties financières relatives que présentent les différentes entreprises ou collectivités auxquelles ils pourraient avancer des fonds. Pendant le même temps, celles et ceux qui vont solliciter des avances de fonds auprès des financiers, ont intérêt à se présenter sous le meilleur angle, et vont donc solliciter des prestataires pour qu'ils fassent un tableau positif de leur entreprise.

Les agences de notation sont nées aux Etats-Unis dans la deuxième moitié du XIXème siècle, quand des sociétés privées ont proposé leurs services à des investisseurs potentiels qui voulaient être conseillés dans leurs choix d'investissements. Les banques et les sociétés qui avaient recours à ces informations payaient les agences pour le service rendu. A la fin de la Première Guerre mondiale, les agences de notation vont se mettre à noter aussi les Etats. Régulièrement, leur sagacité va être terrifiante : ainsi, elles n'ont pas vu venir la crise de 1929. Mais ceci ne va nullement contrarier leur développement.

Depuis les années 1980, avec la généralisation de la liberté donnée progressivement par tous les états aux capitaux pour leur permettre de circuler librement sur l'ensemble de la planète, sans contrôles et sans réglementation ou presque, les agences de notation ont pris une place plus importante dans un monde de plus en plus financiarisé. Les investisseurs potentiels ont des possibilités d'investissement à l'échelle de la planète, et sont le plus souvent dans l'impossibilité de pouvoir mesurer eux-mêmes le niveau de garanties financières des entreprises ou des collectivités auxquelles ils vont confier des

fonds. Les entreprises et les collectivités qui sont à la recherche de fonds, et qui se tournent vers des marchés financiers désormais mondialisés, ont besoin de se faire connaître de tous les investisseurs mondiaux potentiels. Cette double demande explique que les recours aux agences de notation se sont donc très fortement accrus et accélérés avec la mondialisation financière.

En 2011 sont répertoriées 150 agences de notations financières dans le monde, mais peu ont une vocation mondiale (notant à la fois les banques, les sociétés industrielles transnationales et des pays souverains). Il y en avait encore 7 en 1975, et il en reste trois aujourd'hui. Actuellement, trois agences mondiales de notation financière dominent donc ce secteur : Standard & Poor's (établie en 1868, 40% du marché), Moody's (établie en 1908, 40% du marché) et Fitch Ratings (établie en 1913, 14% du marché). « The Big Three » (les trois grandes) réalisent 94% du chiffre d'affaires de la profession.

Si, en 2011, quelques agences de notation semblent dominer le monde de l'évaluation et de la notation des entreprises et des collectivités publiques, de nombreuses institutions financières ont encore leur propre service de notation des entreprises et des collectivités, comme la Coface.

II – Le fonctionnement des agences de notation.

Les agences de notation, des entreprises privées capitalisées. Standard & Poor's a été acquise en 1966 par le groupe d'édition McGraw-Hill qui publie le journal Business Week et de nombreux journaux financiers et possède par ailleurs de nombreux réseaux de télévisions. Moody's appartenait avant 2000 au groupe Dun & Bradstreet ; depuis 2008, elle est détenue par Moodys Corporation qui est cotée en bourse et a parmi ses actionnaires, à hauteur de 13%, le fonds d'investissement Berkshire Hathaway Inc, lui même propriété de Warren Buffett. Fitch Ratings est contrôlée à hauteur de 60% par le groupe Holding français Fimalac, par ailleurs propriétaire de Vega France et actionnaire dans d'autres sociétés. Fimalac est dirigé par Marc Ladreyt Delacharrière ; le groupe de médias américain Hearst détient les 40% restant.

Les modes de rémunération des agences de notation. Pendant plus d'un demi siècle, les agences de notation étaient financées par les investisseurs qui payaient pour obtenir des informations financières sur les émetteurs d'emprunts. Dans un monde financiarisé, où ce sont les rentiers et les détenteurs de capitaux qui sont en position de force, et les industriels, les investisseurs directs qui sont en position de demandeurs, ce sont désormais, le plus souvent, les émetteurs qui désirent emprunter, et être notés, qui rémunèrent les agences pour leurs services.

Selon le barème 2009 de Standard & Poor's pour les Etats-Unis par exemple, une entreprise doit verser au minimum 70.000 dollars au début du processus de notation, puis un abonnement de « surveillance » atteignant environ la moitié de cette somme initiale. Chaque fois qu'elle émet de la dette sur les marchés, elle s'acquitte alors en plus d'une commission de 0,045% de la transaction. Aujourd'hui, 90% du chiffre d'affaires des agences de notation provient des entités qui demandent à être notées. Ce système donne une très haute rentabilité aux agences de notation. Moody's envisage une marge de 39% en 2011, Standard & Poor's de 43% sur le premier trimestre 2011, et Fitch de 58% sur l'exercice 2010/2011.

Le rôle des agences de notation dans la réglementation bancaire Bâle II. Les notations ont été incorporées dans la législation pour déterminer le type de produits financiers que peut détenir un investisseur institutionnel ou une compagnie d'assurance. Les standards bancaires de Bâle II retenus en juin 2004, en complément aux normes du Comité de Bâle de 1988, ont modifié le rapport qu'il doit y avoir entre les fonds propres des banques et l'ensemble de leurs engagements de crédits (ne pas être inférieur à 8%), en y ajoutant une mesure plus pertinente du risque de crédit, en prenant en compte la qualité de l'emprunteur. C'est alors qu'interviennent les agences de notation. La réglementation bancaire Bâle II exige que les banques qui n'ont pas leurs propres mécanismes d'évaluation des risques utilisent les agences de notation dans leur approche dite standardisée. Dans la réglementation bancaire Bâle II, la méthode dite « standard » autorise les banques à avoir recours aux notes des agences de « rating » (cotation) pour déterminer leur niveau de fonds propres approprié. Pour que les banques puissent utiliser le rating d'un organisme externe, il faut que celui-ci soit agréé. Les agences de notation, pour être agréées, doivent donc remplir certains critères : l'objectivité (les méthodes de notation doivent être rigoureuses, systématiques et pertinentes) ; l'indépendance (les agences de rating ne doivent pas être des institutions publiques, ni compter des banques dans leur actionnariat, car cela amènerait des conflits d'intérêt nuisibles à un jugement indépendant et objectif) ; la transparence (les notes doivent être accessibles à tous, mais ceci ne veut pas dire pour autant que l'accès est gratuit) ; l'information du public (qui va de pair avec le devoir de transparence) ; niveau de ressources suffisant (elles doivent disposer des ressources financières et humaines suffisantes pour mener à bien leurs missions ; il leur faut des experts des secteurs dans lesquels elles interviennent pour attribuer une note bien fondée) ; crédibilité (la crédibilité est le résultat du respect de tous les critères précédents ; c'est le niveau de confiance que font les tiers aux agences de notation). Tous ces critères sont difficiles à remplir, ce qui peut expliquer la prépondérance des trois agences globales.

Les processus de notation. Dans le cas d'une notation sollicitée, la note est attribuée après collecte des informations auprès de l'émetteur et après entretien avec ce dernier. Une fois l'analyse présentée, l'émetteur peut faire appel à la décision. La décision finale se traduit par un communiqué de presse relativement synthétique. Les notations non sollicitées s'appuient sur des informations publiques. Les critères de notation sont disponibles sur les sites de Standard & Poor's, Fitch Ratings et Moody's. Ils regroupent les informations communiquées par l'émetteur et des données macro-économiques.

Les systèmes de notation. Le système de notation diffère d'une agence à l'autre, mais des convergences existent entre les différents systèmes. Les notes vont de A à D, A étant la meilleure note, et sont composés d'échelons intermédiaires. Un émetteur noté AAA est considéré avoir un risque de faillite de 0,05%. Plus la note de l'émetteur est élevée, plus son risque de faillite est jugé faible dans les années à venir. Un investissement est jugé spéculatif quand il s'adosse à un titre de dette émis par une entreprise notée BB ou moins. De manière générale, on considère que du AAA au A, les investissements sont sécurisés ; du BBB au B, ils sont considérés comme spéculatifs ; du CCC au C, l'entreprise est en risque de défaut ; et une notation du DDD au D traduit une situation de faillite de l'emprunteur.

III – La place des agences de notation dans la finance libéralisée.

Impact de la notation. Si la notation n'a pas pour but d'impacter les marchés boursiers, dans la réalité, une dégradation d'une note est presque systématiquement suivie d'une baisse du cours du titre visé. Les investisseurs sont très attentifs aux notations (baisse ou augmentation de la note, émetteur sous surveillance) et modifient leur attitude de placement en fonction de ces notations. Une entreprise, ou une collectivité, notée AAA obtiendra des taux d'intérêt plus faibles sur les « marchés financiers » que ceux accordés à une entreprise notée BB. Un « investisseur » institutionnel imposera des taux d'intérêt plus élevés à un Etat, une collectivité ou une entreprise qui a une mauvaise note, compte tenu du risque plus grand. Il peut devenir difficile pour un emprunteur mal noté d'obtenir la totalité du prêt sollicité, de boucler son émission obligataire. La différence de niveaux entre les taux d'intérêt appliqués à un émetteur noté AAA et un émetteur mal noté constitue la prime de risque.

L'indépendance des agences de notation financière en question. On a vu qu'initialement les personnes - le plus souvent morales - souhaitant obtenir la notation d'un investissement étaient généralement celles qui payaient la notation. On parlait alors d'un modèle « investisseur-payeur ». En 2011, seulement 10% du chiffre d'affaires des agences de notation provient des détenteurs de fonds qui veulent connaître la validité, le risque et la rentabilité potentielle de tel ou tel investissement ou placement ou avance de fonds. Progressivement, les agences de notation ont commencé à facturer les émetteurs pour l'obtention de leur propre notation ; ce basculement vers un système « émetteur-payeur » correspond aussi à une modification du rapport de force entre les rentiers détenteurs de capitaux disponibles et cherchant à être placés dans une recherche de la meilleure rentabilité, et des industriels ou autres voulant investir et en recherche de capitaux ; ce sont désormais ces derniers qui financent à 90% les agences de notation.

Le système « émetteur-payeur » modifie fortement la situation de l'agence de notation. Dans cette situation, l'agence de notation est employée, et payée, par l'acteur de marché qui souhaite être noté pour pouvoir espérer obtenir des capitaux sur les « marchés financiers ». La question de l'indépendance de l'agence dans son processus de notation est alors très directement posée : l'agence de notation sera encline à bien noter une entreprise qui la paye pour essayer d'obtenir ensuite des capitaux dans de bonnes conditions de la part de divers « investisseurs » et détenteurs de capitaux. La confiance du marché dans cette indépendance repose sur l'idée qu'une agence de notation doit préserver sa réputation, et donc sur l'idée qu'une agence ne pourrait prendre le risque de sur-noter un de ses clients par peur de perdre sa crédibilité et donc l'ensemble de ses affaires. Les agences de notation apparaissent donc de plus en plus soumises à des conflits d'intérêt qui amoindrissent leur fiabilité. Les émetteurs payent les agences de notation pour être notés, alors que les agences de notation sont déficitaires et ont besoin des recettes et du chiffre d'affaires que leurs procurent leurs clients. En outre, de plus en plus souvent, les agences mélangent des activités de conseil et des activités de notation : l'agence n'intervient pas seulement comme évaluateur d'une entreprise déjà existante, elle conseille également les opérations en cours de montage et fait donc partie du processus qui va constituer ensuite le produit.

L'indépendance des agences de notation reposerait donc, finalement, sur leur souci de maintenir leur « réputation ». Ceci est très fortement critiqué par certains chercheurs. Les investisseurs institutionnels (banques, assurances) ne recourent pas aux notations parce qu'ils valorisent la réputation des agences, mais parce que les réglementations

comptables favorisent la détention d'actifs bien notés. Aussi, ce n'est pas « la réputation » mais plutôt « l'autorisation de noter » qui impose le recours aux agences de notation. La preuve en est que les récents fiascos de ces agences (la sur-notation d'Enron ou des subprimes) ont peut-être atteint leur réputation mais pas leur chiffre d'affaires qui continue de progresser, les entreprises devant toujours être « notées » pour se présenter devant les marchés. Par ailleurs, l'argumentation des agences selon laquelle elles n'auraient jamais intérêt à perdre leur réputation pour noter un seul client, un seul investissement, ne fonctionne pas toujours, notamment dans le cas de la crise des subprimes. En effet, si une agence avait refusé de donner une « bonne » note aux produits titrisés assis sur des emprunts immobiliers, elle ne se serait pas privée d'une seule notation mais d'une grande part de ses revenus (plus de 40% du chiffre d'affaires annuel, ce qui fait réfléchir…). Enfin, il faut aussi souligner que lorsqu'un nouveau produit est mis sur le marché, aucune agence n'a encore eu l'occasion de noter ce produit et ne peut donc avoir une quelconque réputation dans ce domaine.

La crise financière de 2008 a mis en question la notion d'indépendance des agences de notation financière, nombre d'investisseurs se plaignant du manque d'exactitude de leurs notes qui ne leur a pas permis de se protéger réellement des risques liés aux instruments financiers censés être sans risques.

IV – Des critiques émises à l'égard des agences de notation.

Exemples récents de cas de notations contestables.

- On se souvient que **Vivendi Universal** faisait faillite deux semaines après avoir été estampillé AAA. On se souvient que des notes très positives, qui incitaient à l'achat, étaient attribuées à des sociétés informatiques malgré leur endettement considérable. Pendant la crise mexicaine, qui débutait fin 1994, Standard & Poor's n'a abaissé sa note qu'en février 1995. Les agences n'ont pas vu venir la **crise asiatique** de 1997. Au contraire, par leurs décisions tardives ou brutales, elles ont parfois accentué les difficultés (Brésil en 1999, Argentine en 2001).

- En 2001, Standard & Poor's et Moody's notent la société **Enron** en catégorie « investissement », la meilleure. Quatre jours plus tard, la société déclare une faillite.
- Lors de la crise des **subprimes**, les agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch ont, pendant plusieurs années, donné la meilleure notation financière (AAA) aux placements de type CDO avant de se rendre compte qu'il fallait brutalement l'abaisser. Les agences, en participant à la mécanique des crédits titrisés, en accordant trop généreusement des notes AAA sur les paquets titrisés, ont largement contribué à rendre plus difficile l'appréhension du risque et également à retarder l'éclatement de la bulle spéculative. Les agences ont donc été critiquées pour avoir joué un rôle trop actif dans le développement du marché, les banques utilisant même des modèles développés par les agences pour faire leurs propres montages.

- En 2008, la banque d'investissement multinationale **Lehman Brothers** est encore notée « A » la veille de son effondrement. L'objectivité des agences en prend un coup.

- En matière de **notation des Etats**, de notation « souveraine », les agences de notation ne font plus d'analyse financière, mais font de la politique. Aux Etats-Unis, tout au long

du printemps 2011, les agences ont, en fait, cherché à mettre les pouvoirs publics étatsuniens sous pression pour forcer la passation d'un compromis budgétaire favorable à la finance (relever le plafond de la dette). Mais le Budget Control Act signé le 2 août 2011 n'a pas plu à Standard & Poor's. Et, le 5 août 2011, l'agence de notation Standard & Poor's a abaissé la note attribuée à la dette publique à long terme des Etats-Unis, de « AAA », la note maximale, au niveau immédiatement inférieur « AA+ », ce qui n'était pas arrivé à ce pays depuis 1917. Elle qualifiait de « négative » sa perspective à long terme, avec la possibilité d'une nouvelle baisse de la notation dans les deux ans à venir et justifiait sa décision, entre autres critères, par les « risques politiques » de voir le pays prendre des mesures insuffisantes contre son déficit public. La note de la dette à court terme attribuée par Standard & Poor's restait cependant inchangée à « A-1+ ». Parmi les éléments économiques retenus pour expliquer cette dépréciation figurait initialement une projection de dette de deux mille milliards de dollars qui avait été comptabilisée deux fois par erreur. Malgré la reconnaissance implicite de cette erreur, Standard & Poor's maintenait la dégradation de la note de la dette à long terme des Etats-Unis, en déclarant que cette erreur était négligeable (2.000 milliards de dollars, c'est négligeable, effectivement !). Cette dégradation de la note est restée, pour le moment, sans conséquences sur les conditions d'accès du Trésor USA sur les marchés financiers et sur les taux d'intérêt, la « confiance » à l'égard des Etats-Unis et du dollar, et de la première puissance économique, financière et militaire mondiale, restant encore plus forte que tout. Mais désormais les Etats-Unis doivent savoir qu'eux aussi sont sous l'emprise des agences de notation, ce qui veut dire que personne sur la planète n'est à l'abri.

- Dans le cas de la crise de la **dette publique grecque**, les dégradations successives des agences de notation, entre mai 2010 et octobre 2011, concomitantes avec une augmentation des taux, paraissent difficilement explicables. En effet, le risque de défaut de remboursement n'avait en réalité pas augmenté pour les prêteurs, du fait du nombre très important de contrats CDS souscrits pour couvrir un éventuel défaut de paiement. Et aussi à cause de la garantie apportée par les partenaires de la zone euro et le FMI : le 2 mai 2010, un prêt de 110 milliards d'euros d'aide était décidé ; le 3 mai 2010, la déclaration de soutien de la BCE indique accepter les obligations comme collatéral quelle que soit la note du pays ; le 21 juillet 2010, est lancé un deuxième plan d'aide de 159 milliards d'euros. A l'occasion de cette « crise grecque », des gouvernements européens et la Commission européenne ont jugé que les agences de notation alimentaient la spéculation des marchés financiers.

Une étude du FMI de mars 2011, met en lumière l'importance des notations des dettes souveraines dans le déclenchement des augmentations des taux d'intérêt. Les agences de notation financière se dégagent de toute responsabilité en insistant sur le fait que leur notation n'est qu'une opinion, qu'elles ne garantissent rien à personne et ne sont pas responsables des conséquences de décisions prises par d'autres à partir de leur opinion.

Des idées de modèles de marché alternatifs pour dépasser le manque d'indépendance des agences.

- Le retour au système «Investisseur-Payeur ». Il est parfois préconisé par certains observateurs et acteurs du marché de la notation de revenir à une organisation du marché où ce sont les investisseurs (les détenteurs de capitaux à placer) qui

paieraient pour connaître la notation d'un investissement donné. Ce système limite le risque de conflit d'intérêt, mais a pour inconvénient de limiter l'information aux seuls « investisseurs-payeurs ».

- L'instauration d'une agence de notation publique. La présidente de la SEC (Securities and Exchange Commission - l'Autorité des marchés aux USA) et des financiers scandinaves préconisent l'instauration d'au moins une agence de notation publique. Une telle agence limiterait effectivement le risque de conflits d'intérêts, mais elle aurait l'inconvénient de risquer d'introduire des disparités nationales ou régionales (Europe, etc) dans les pratiques de notation.

- L'interposition d'un tiers indépendant. Un chercheur de Berkeley propose une solution intermédiaire où une autorité de marché (par exemple l'Autorité des Marchés Financiers en France, ou la SEC aux Etats-Unis), ou un conseil représentatif des investisseurs s'interposerait entre l'émetteur et l'agence de notation. Le paiement de la notation serait toujours à la charge des émetteurs, mais la sélection et l'instruction de l'agence reviendraient à l'autorité de marché. Ceci limiterait le risque de conflits d'intérêts en supprimant la relation directe entre l'émetteur et l'agence, et faciliterait la mise en place de politiques de rémunération des agences en fonction de leurs performances.

- La proposition de création d'une agence de notation européenne. Jean-Claude Junker, notamment ministre des finances du Luxembourg, a fait une telle proposition qui a ensuite été évoquée par Angela Merkel en mai 2010. Michel Barnier, commissaire européen au Marché intérieur, penche parfois pour une telle agence européenne ; c'est notamment ce qu'il a déclaré le 11 juillet 2011, lors de l'inauguration de l'Autorité européenne des marchés financiers. En juillet 2011, Jean-Claude Trichet, alors président de la BCE, estimait aussi qu'il fallait créer une agence de notation au niveau européen.

V – La réforme toujours reportée des agences de notation.

Des débuts de discours visant à encadrer les agences de notation financière. En octobre 2008, Sarkozy déclarait « *être très choqué que ces sociétés chargées de noter les Etats, les entreprises et même les produits d'épargne aient noté triple AAA des fonds spéculatifs. Ces agences de notation doivent être sanctionnées. Elles n'ont pas fait leur travail ».* En avril 2010, Dominique Strauss-Kahn, directeur du FMI, déclarait *« pas plus que quiconque, elles n'ont alerté sur les comptes de la Grèce, et ses tricheries, et aujourd'hui, elles agissent avec retard et brutalement. Les problèmes sont connus : il n'y a que trois agences dans le monde. Elles sont rémunérées par ceux qu'elles notent, d'où un problème d'indépendance et d'objectivité ».*

Un début de réforme des agences de notation. L'Union Européenne, par le Conseil européen des 13 et 14 mars 2008, a commencé à intervenir vis à vis des agences de notation en leur appliquant quelques normes de comportement, normes qui devaient être mises en œuvre à partir de décembre 2010 (il est constant que les quelques décisions pouvant venir contraindre un peu la finance et les financiers demandent toujours des années pour être appliquées, alors que tout ce qui vient contraindre les salariés, les retraités, les consommateurs, etc, arrive toujours à être mis en application très rapidement).

Ceci s'est ensuite traduit par le Règlement (CE) N° 1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit. Ce texte fait le constat que la plupart des agences de notation de crédit ont leur siège en dehors de la Communauté et que la plupart des Etats membres ne règlementent pas les activités des agences de notation de crédit, ni les conditions d'émission des notations de crédit. Il précise que *« le présent règlement ne devrait pas instaurer d'obligation générale de notation des instruments financiers ou des obligations financières…et il ne devrait pas obliger les organismes de placement collectif en valeurs mobilières… à n'investir que dans des instruments financiers notés ».* De même*, « le présent règlement ne devrait pas créer une obligation générale par laquelle les établissements financiers ou les investisseurs seraient tenus d'investir uniquement dans des valeurs mobilières…notées ».* Le règlement précise encore les raisons de l'intervention de l'UE dans ce domaine *: « A défaut d'un cadre commun européen, le risque existe que les Etats membres prennent des mesures divergentes au niveau national, ce qui aurait un impact négatif direct sur le marché intérieur et entraverait son bon fonctionnement. … En outre, la coexistence d'exigences divergentes en termes de qualité des notations de crédit pourrait se traduire par des niveaux différents de protection des investisseurs et des consommateurs ».* C'est ce règlement qui fixe les premières règlementations européennes faites aux agences de notation. Les agences de notation doivent donc s'immatriculer (les entreprises européennes peuvent traiter uniquement avec les agences immatriculées). Elles doivent mettre en œuvre des règles de bonne conduite et réduire le conflit d'intérêt (mais aucune sanction n'est prévue, et là comme dans beaucoup de domaines, « on » fait confiance aux acteurs financiers eux-mêmes pour qu'ils évitent de dépasser les bornes).

Le 25 février 2009, un groupe « à haut niveau » (sic) d'experts présidé par Jacques de Larosière (ancien Inspecteur des Finances, directeur de cabinet de Valéry Giscard d'Estaing Président de la République en 1974, Directeur du Trésor, Directeur Général du FMI de 1978 à 1987, Gouverneur de la Banque de France de 1987 à 1993, Président de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement de 1993 à 1998, puis conseiller auprès de Michel Pébereau président de la BNP Paribas, la banque française la plus implantée dans les paradis fiscaux – manifestement donc, une personne « à haut niveau ») a remis son rapport final à la Commission européenne sur le renforcement du cadre de la surveillance du secteur financier dans l'Union Européenne. Ce groupe a notamment recommandé la création d'un système européen de surveillance financière (SESF). Le 27 mai 2009, la Commission européenne, dans sa communication « Surveillance financière européenne », souligne le caractère spécifique de la surveillance des agences de notation de crédit. Dans ses conclusions du 19 juin 2009, le Conseil européen a recommandé l'établissement du SESF, en soulignant qu'une autorité européenne des marchés financiers devait disposer de pouvoirs de surveillance à l'égard des agences de notation de crédit. Le 15 décembre 2010, le Parlement européen et le Conseil de l'UE instituent l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers – AEMF). L'AEMF devait être exclusivement responsable de l'enregistrement et de la surveillance des agences de notation de crédit dans l'Union.

En novembre 2010, la Commission européenne a lancé une consultation publique pour gérer certains problèmes structurels : une dépendance excessive des banques et des investisseurs aux notes des agences de notation ; le manque de capacité interne à évaluer les dettes des gouvernements ; un oligopole de fait des trois grandes agences ; l'absence d'un système européen qui contraindrait les agences à porter la responsabilité

de leurs erreurs ; des conflits d'intérêt quand l'emprunteur ou l'émetteur d'un produit financier paie la notation.

Et, le 11 mai 2011, le Parlement européen et le Conseil ont adopté un règlement (UE) N° 513/2011 modifiant le règlement du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit. Il s'agit alors d'autoriser dorénavant les agences de notation à agir sur tout le territoire de l'Union. Désormais, elles sont dispensées de l'autorisation d'agir qu'instruisaient jusque là au cas par cas les autorités nationales. De fait, l'AEMF délivre un « passeport européen » aux agences de notation, l'argument avancé étant que ceci est favorable à une libre concurrence à l'intérieur de l'UE. Il est aussi décidé que les agences de notation concurrentes enregistrées sont encouragées à émettre des notations même quand on ne leur demande rien, au prétexte avancé par la Commission que ceci favoriserait la concurrence entre les agences. Pendant le même temps, les institutions européennes diminuent elles-mêmes leurs pouvoirs face aux agences. C'est notamment la nouvelle rédaction de l'article 23 du règlement : *« Dans l'exercice de leurs missions au titre du présent règlement, ni l'AEMF, ni la Commission, ni aucune autre autorité publique d'un Etat membre n'interfèrent avec le contenu des notations de crédit ou les méthodes utilisées ». « Les pouvoirs conférés à l'AEMF ou à tout agent ou à toute autre personne autorisée par l'AEFM… ne peuvent être employés pour demander la divulgation de renseignements ou de documents qui relèvent de la protection de la confidentialité ».*

Le 15 novembre 2011, la Commission européenne a annoncé une nouvelle initiative pour mieux réguler les agences de notation, alors qu'elle vient déjà de mettre en place, en décembre 2010, un dispositif de régulation. La Commission reconnait des faiblesses à son système actuel, révélées par la crise des dettes souveraines : l'absence de transparence dans les notations des dettes des Etats, l'excès d'importance donné par les investisseurs aux notes attribuées par les agences, les conflits d'intérêts entre les émetteurs et les agences, et l'absence de responsabilité juridique des agences. Les recommandations de la Commission relèvent plus du bricolage que de la refondation. Il s'agirait, par exemple, de noter les Etats tous les six mois au lieu d'une fois par an (elle n'envisage nullement d'interdire, par exemple, la notation des Etats). Il s'agirait encore de publier les résultats en dehors des heures d'ouverture des marchés en Europe (on croit rêver : des fonctionnaires de la Commission, très bien payés, osent se présenter avec de telles recommandations ! La finance n'a manifestement rien à craindre !). Et il est demandé aux investisseurs de ne plus fonder leurs décisions uniquement sur les rapports des agences de notation.

Les peuples d'Europe attendent avec impatience les prochaines décisions de régulation de la finance qui ne vont pas manquer d'être prises par la Commission européenne !

VI - Le rôle crucial et dévastateur des agences de notation se poursuit.

Quand les agences de notation disent aux gouvernements ce qu'ils doivent faire, et quand les gouvernements s'exécutent. Il semble bien que les fortes critiques formulées à l'égard des agences de notation en 2008 et 2009 par une partie de la classe politique dirigeante, et par les « experts » dûment accrédités dans l'expertise conforme, n'étaient que de la poudre aux yeux, comme la volonté affichée alors de sanctionner les patrons voyous, de punir les traders irresponsables, comme la promesse de réguler la finance, de taxer les flux financiers, voire de moraliser le capitalisme. Tout ce discours est, depuis longtemps, totalement abandonné. Le même Président, qui voulait sanctionner les agences de notation, se plie désormais à leurs injonctions. Comme dans

la plupart des pays de l'Union européenne, actuellement, en France, le gouvernement, et ses ministres, et les députés et sénateurs de la majorité, justifient leurs plans d'austérité et pratiquement toutes les décisions qu'ils prennent de suppressions de dépenses publiques ou de reports ou d'annulations d'investissements publics, par la nécessité de conserver « la note triple A », qui est même présentée comme un critère d'indépendance de la France. Jadis, un Président de la République, et même de la Cinquième République, revendiquait que la politique de la France « ne se fait pas à la corbeille » (qui était à l'époque le symbole de la Bourse). Les temps ont bien changé, et les présidents de la République aussi. Encore plus fort, le 5 décembre 2011, alors qu'il préparait de nouvelles, et dernières, et vitales, et inéluctables, tractations avec Mme Merkel, M. Sarkozy faisait part de sa « confiance » dans la BCE et les principes « d'indépendance ». Et il s'engageait à s'abstenir « de tout commentaire positif ou négatif sur son action ». Ainsi, le président et le gouvernement ne porteront plus aucun jugement sur la BCE, mais la BCE, elle, ne se prive pas de donner des conseils, des recommandations, des avis, des injonctions aux présidents et aux gouvernements (il faut privatiser, il faut réduire les dépenses publiques, il faut reculer l'âge de départ en retraite, etc). Il y a un pilote dans l'avion qui conduit le monde dans le mur, c'est la finance, et les gouvernements sont les hôtesses et les stewards.

Les trois agences de notation continuent d'attribuer des notes aux Etats, aux collectivités, aux entreprises, et ces notes continuent de peser très directement sur les possibilités d'accès des acteurs économiques (privés et publics) aux marchés de capitaux ; ces notes influent fortement sur les taux d'intérêt que les emprunteurs auront à supporter et à payer. On voit même les agences de notation dire ce que devraient faire les gouvernements : reculer l'âge de départ en retraite, réduire les dépenses publiques, supprimer des emplois publics, tailler dans les dépenses sociales et de l'assurance maladie, accélérer les réformes territoriales, privatiser encore et toujours plus de services publics pour que la totalité du domaine public relève un jour des capitaux privés, limiter les dépenses des collectivités territoriales, et aussi relancer la croissance pendant le même temps ! Le Président de la République, malgré ses déclarations critiques passées à leur égard, et son gouvernement, continuent de courir derrière la notation « AAA » et développent une succession de plans de rigueur pour satisfaire les marchés financiers et rassurer les notateurs. Ce sont les populations qui trinquent.

Les agences de notation qui emprisonnent les pays en développement. Les notations des agences de notation déterminent souvent comment vont se comporter les emprunteurs d'une part, les investisseurs d'autre part. Les notations sont importantes pour les pays en voie de développement, car ces notations vont servir de référence aux créditeurs des pays riches et aux investisseurs pour juger des opportunités d'investir ainsi que pour évaluer la sécurité financière de leurs investissements dans ces pays. Ceci a un impact sur les politiques économiques des pays en voie de développement, car la menace de voir sa note dégradée provoque souvent la mise en place de politiques libérales, favorables aux investisseurs étrangers, plutôt que l'application de politiques favorables aux populations locales. Une mauvaise note, et les capitaux vont fuir rapidement le pays en voie de développement. Une note exagérément bonne, et le gouvernement peut être tenté d'emprunter exagérément. Par ailleurs, souvent les agences de notation ne notent pas les petites entreprises, et particulièrement dans les pays en voie de développement, car elles ne peuvent pas payer le coût élevé des frais de notation Ces entreprises vont donc passer à côté de l'opportunité d'emprunts internationaux.

Les agences de notation au service des « marchés financiers ». Face aux drames résultant des politiques libérales menées toujours au profit unique de la finance, nous entendons toujours les « experts » dûment estampillés qu'il serait stupide de « casser le thermomètre », que « ça n'empêcherait pas la fièvre ». Ainsi, les agences de notation et leurs notations nous sont présentées comme des faits scientifiquement établis. Encore aujourd'hui, en décembre 2011 et malgré les erreurs, les fautes, les tromperies, les manipulations, passées et récentes (Enron et Lehman Brothers très bien notées la veille de leur mise en faillite), les économistes experts et officiels, et aveugles, et sourds (nous avons tous et toutes plein de noms en tête de ces bonimenteurs qui nous sont offerts/donnés/vendus/imposés dans la presse – écrite – radiophonique – télévisée) continuent de nous affirmer que ces agences sont le thermomètre ! Et que casser le thermomètre n'empêche pas le malade d'être malade. Le docteur Knock, lui aussi, voulait prouver à chaque habitant qu'il était malade, pour arrondir ses recettes. Il est possible que les agences de notation ne soient qu'un outil pour arrondir les recettes, des agences de notation (au cours des dix dernières années, le résultat des trois principales agences de notation a été multiplié par trois, et le nombre de salariés est passé de 3.000 à 14.000) et de quelques autres (leurs liens avec les banques sont très étroits, car ce sont essentiellement elles et les institutions financières qui les payent, et il est possible que des montages soient entrepris où la spéculation par des banques se fait en liaison avec des variations de note par des agences).

Les « marchés financiers », faux nez d'une finance au service d'elle même. Donc, les experts nous disent que les agences de notation sont l'indicateur des tendances des « marchés financiers ». Et chaque jour, les commentateurs commentent le moral des marchés financiers, qui répondent favorablement à telle décision politique, ou qui rejettent tel autre discours (comme l'idée d'une consultation du peuple grec par référendum). Là aussi, les économistes patentés et dans la ligne officielle nous donnent/vendent/imposent leur discours patenté et officiel : « Les marchés financiers, c'est vous et moi, c'est votre livret de caisse d'épargne, c'est votre assurance vie, c'est votre compte en banque, c'est votre épargne retraite, etc ». Si c'était vrai, alors il faut se demander par quel subterfuge et quel stratagème, et quelle manœuvre, notre caisse d'épargne, notre assurance vie, notre banque, notre épargne retraite, etc, prend la décision de spéculer sur l'euro, ou de mettre à genoux la Grèce, puis de punir le peuple grec, et tout ceci sans en avoir reçu mandat de ses clients. Il y aurait manifestement des plaintes à déposer pour usurpation de pouvoirs. Mais la réalité est toute autre. Derrière les marchés financiers, il y a les principaux réseaux bancaires, il y a aussi les principales multinationales qui, désormais, pèsent beaucoup plus que de nombreux Etats. Au niveau de l'Union européenne, les 50 plus gros groupes pèsent 3.500 milliards de dollars, 22% du PIB de l'UE, autant que les recettes fiscales cumulées des 27 Etats de l'UE ! Au niveau mondial, les 500 plus gros groupes pèsent 26.000 milliards de dollars de chiffre d'affaires, soit 42% du PIB mondial ! Et selon une étude récente de l'OCDE « 737 groupes prépondérants cumulent 80% du contrôle sur la valeur des 43.060 multinationales identifiées par l'OCDE ». Et derrière ces réseaux bancaires, derrière ces très grands groupes, il y a forcément des personnes, des hommes et des femmes, dont les moyens financiers sont énormes. Les marchés financiers, c'est en grande partie tout ça, avec les hedge funds, ces fonds spéculatifs localisés le plus souvent dans des paradis fiscaux.

Les agences de notation, outils de l'appropriation scientifique des richesses par une minorité. C'est donc pour satisfaire tout ce monde que les agences de notation font courir les gouvernements qui se mettent aux ordres, et font trembler des populations

entières. Et les chefs de gouvernements continuent de mentir en prétendant que les agences de notation sont un bon indicateur des tendances des marchés financiers, lesquels seraient, dans leurs comportements d'investissements, des indicateurs de la santé économique des Etats et des entreprises. L'aspect scientifique de la chose doit d'autant plus être relativisé que ces marchés financiers fonctionnent désormais à la seconde, ou à la nanoseconde (aux Etats-Unis, 70% des transactions financières sont réalisées par des automates ; c'est environ 50% en Europe) et que le comportement moutonnier est le comportement le plus fréquent de la plupart des autres « investisseurs ». Tous ces exemples très récents, qui nous prouvent que les agences de notation et les marchés financiers ne sont en rien des indicateurs scientifiques, sont, bien entendu, négligés par celles et ceux qui veulent poursuivre jusqu'au point de rupture le partage inégalitaire des richesses. Le fait que le propriétaire de l'agence Standard and Poor's soit un riche (forcément) républicain, ennemi des démocrates, n'est peut-être pas étranger au fait que cette agence déclasse la note des Etats-Unis. Ce sont aussi les savants de cette agence qui ont reconnu s'être trompés de deux mille milliards dans leurs calculs à propos des Etats-Unis, sans que, pour autant, ils ne modifient d'un iota leur baisse de notation.

Les chefs des gouvernements, hamsters qui moulinent dans leur cage en abandonnant toute velléité d'en sortir. La course des gouvernements pour essayer de répondre aux injonctions des « marchés financiers » atteint depuis quelques semaines des niveaux pathétiques, affligeants, révoltants, et particulièrement en Europe et dans la zone euro. Les sommets européens « de la dernière chance » se suivent en vitesse accélérée. Les chefs de gouvernement se félicitent de l'accord, difficile, auquel ils sont parvenus, et les marchés « se calment » pendant quelques jours, voire quelques heures. Et on recommence. Après l'accord du 26 octobre 2011, le Président de la République se posait en sauveur de la zone euro, à la veille de recevoir le G20 à Cannes. Et le soir du G20, le 4 novembre, il se présentait en sauveur du monde. Dérisoire et grotesque. Il faut recommencer le même numéro un mois plus tard. Et début décembre 2011, les rencontres entre la France et l'Allemagne se multiplient, puis avec les autres pays de l'Union européenne et de la zone euro. Le débat porte sur le niveau de solidarité entre les Etats membres pour essayer de répondre de façon un peu plus collective aux injonctions « des marchés », mais il n'est jamais question de se rendre indépendants des marchés. Il n'est jamais question de mettre en place une véritable Banque Centrale au niveau de la zone euro, qui puisse monétiser les déficits publics en achetant directement aux Etats membres leurs bons du Trésor et qui puisse monétiser la part des dettes accumulées qui ne seraient pas annulées pour cause d'illégitimité. Il n'est jamais question de mettre en place, de façon coordonnée en Europe, une réforme fiscale qui ferait contribuer effectivement et progressivement les hauts revenus et les réels profits des multinationales, en mettant ainsi un point d'arrêt à la création de nouveaux déficits publics. Il n'est jamais question de remettre en place un secteur bancaire public afin de déprivatiser la création de monnaie. Et il n'est jamais question de réduire la structure des marchés de capitaux et de limiter et de contrôler leurs libertés de circulation sur la planète.

Faute de prendre de telles orientations, les chefs des gouvernements continuent de s'agiter, de se donner à voir et à entendre, et à gesticuler, pendant que d'autres sont aux manettes.

VII – La question de l'utilité des agences de notation.

La question de l'utilité ou non des agences de notation, dans un système capitaliste, ne peut être posée isolément.

Il faut traiter, en amont, de la question primordiale du **fonctionnement des marchés**, et pas seulement des marchés financiers, mais aussi des marchés des produits agricoles et de l'agro-alimentaire, des marchés des matières premières, des marchés des produits énergétiques, etc., où le caractère spéculatif est partout très largement dominant. En ce qui concerne les marchés financiers, dans le cadre spéculatif actuel, les agences de notation ne notent pas la valeur objective d'un projet ou la solidité financière réelle d'une entreprise, mais la valeur financière, sur des marchés fluctuants, des produits ou des entreprises, elle-même totalement dépendante des aléas moutonniers des « marchés financiers ». L'agence de notation doit essayer de prévoir le comportement de la majorité des fonds spéculatifs et des capitaux mobiles et flottants sur la planète pour voir si tel ou tel produit financier mis sur le marché par un organisme public ou par un investisseur privé sera jugé profitable par les autres, et donc si il sera demandé « par les marchés », ce qui aura des effets sur son prix, et donc sur son évaluation. Mais il y a souvent interaction, et une mauvaise notation aura pour effet de provoquer une baisse du produit … qui entrainera une baisse de la notation. Compte tenu de l'absence totale de cadrage et de réglementation des flux financiers sur la planète, ceci relève de la mission impossible. C'est donc « normal » que les agences de notation aient bien noté Enron encore la veille de sa faillite, car la veille de sa faillite, les actions Enron étaient encore très demandées par de nombreux acteurs financiers. Si on veut « cadrer » les agences de notation, il faut donc commencer par cadrer le fonctionnement des marchés.

Il faut également se poser la question des politiques menées par les entreprises, privées comme publiques, et par les Etats et les collectivités publiques. Dans tous les cas, il faut renforcer la transparence et la démocratie dans les prises de décision. Ainsi, le choix d'un endettement sera plus collectif, et la responsabilité pourra alors être prise en compte pour mesurer les **avantages et les inconvénients d'un endettement**.

Il faut aussi aborder la question de **l'accès au crédit** des entreprises privées et des collectivités publiques. Dans ce domaine également il est nécessaire d'établir une réglementation nationale, régionale (Europe) et internationale limitant par exemple les taux d'intérêt et établissant au moins des pôles publics bancaires.

Une fois que l'environnement économique et financier devient règlementé, il est alors possible d'imaginer des agences de notation, ou plutôt des **organismes d'évaluation** de projets, qui viennent aider au bon fonctionnement de l'économie et à la **meilleure allocation possible des fonds**. On peut considérer normal qu'une banque qui veut investir, prêter de l'argent, cherche à s'assurer qu'elle ne prend pas trop de risques, et essaye donc de mesurer la solidité financière de la personne ou de l'entreprise à laquelle elle va prêter, comme de la faisabilité du projet industriel ou autre auquel sera destiné l'investissement. La banque peut essayer de faire ces recherches par elle-même, en prenant ses risques, et en les faisant payer plus ou moins au client, dans un rapport contractuel qui devrait être encadré par une réglementation publique. On peut aussi considérer que cette recherche lui étant très difficile, voire impossible (investissements à l'étranger, par exemple), la banque décide de passer par des intermédiaires qui lui fourniront des informations. Il y a, alors, une relation contractuelle supplémentaire, qui devrait aussi être encadrée par une réglementation publique harmonisée au niveau national, régional (européen par exemple) et international. En ce qui concerne les entreprises publiques, elles devraient avoir accès de façon privilégiée à des pôles

bancaires publics. En ce qui concerne les Etats, il est déjà plus que surprenant qu'ils puissent être « notés » alors qu'ils peuvent toujours répondre à un potentiel défaut de paiement : ils ont toujours la possibilité d'augmenter leurs recettes par une augmentation des impôts (sauf si, désormais, on leur supprime même cette possibilité) ou de recourir à la création monétaire (on sait que ceci est interdit maintenant aux Etats de la zone euro). Les Etats peuvent, par ailleurs, annuler tout ou partie de la dette qui pèse sur eux (l'Union européenne et le FMI viennent d'en décider ainsi pour une partie de la dette grecque). Et les Etats devraient pouvoir avoir accès à des avances de leur Banque centrale, ou de la BCE pour les Etats regroupés par exemple dans la zone euro. Il y aurait à chaque fois un débat politique, nécessairement public, sur les avantages, ou les inconvénients, de telle ou telle dépense publique, de tel ou tel investissement public, ou de tel ou tel cadeau fiscal, ou de telle ou telle augmentation d'impôt, de tel ou tel risque inflationniste favorisant les exportations mais défavorisant les importations. C'est donc la démocratie qui serait le marqueur des évaluations des choix politiques conduisant à des choix économiques, financiers et sociaux. Aujourd'hui, cette étape démocratique passe notamment par un audit de la dette publique de chaque pays. En France, environ 65% de la dette publique sont détenus par des non-résidents (qui peuvent être, toutefois, des Français, et des fonds français, localisés à l'étranger, et notamment dans des paradis fiscaux). Une très forte taxation progressive des titulaires de hauts revenus en France viendrait rétablir de la justice fiscale et améliorer les recettes budgétaires, et l'annulation de tout ou partie de cette dette serait une façon de récupérer une partie des recettes fiscales perdues pendant des années au profit des plus riches (qui étaient sous imposés, et qui pouvaient ensuite prêter à un Etat, rendu déficitaire, des fonds qu'ils avaient pu épargner par une fiscalité dérogatoire).

Conclusion.

Il semble bien que les agences de notation soient actuellement utilisées par tous les gouvernements appliquant l'idéologie néolibérale comme des outils pour vider encore plus la démocratie formelle. Des choix politiques et idéologiques sont présentés comme des obligations techniques et inéluctables.

La dette des Etat résulte le plus souvent de déficits publics liés aux cadeaux fiscaux et sociaux faits aux plus riches, à la défiscalisation, à la fraude fiscale, à l'optimisation fiscale par une minorité de sociétés (les plus grosses et les multinationales) et de personnes les plus riches. Cette « dette souveraine » est ensuite « notée » par des agences de notation présentées comme étant un « thermomètre », un « instrument de mesure » objectif. Et la note attribuée par l'une des trois agences de notation privées qui captent 80% du secteur a ensuite des conséquences directes sur les taux d'intérêt qui vont être payés par les Etats aux organismes financiers (banques privées) auxquels ils auront fait appel. La notation des Etats a donc des conséquences très directes et très rapides sur le niveau des rémunérations et des profits des banques « prêteuses ». Ensuite, les gouvernements, au service de la dette et au service des marchés financiers, se retournent vers la grande majorité de leurs populations pour les inviter à l'effort, ou les y contraindre, pendant qu'une très faible minorité continue d'accumuler les privilèges. Les peuples sont conviés à se plier aux injonctions des gouvernements, et, en fait, aux injonctions des banques.

Il est patent que les trois agences de notation, par le poids que les gouvernements leur laissent avoir, ont toujours finalement raison. Si elles dégradent la note d'un Etat, celui ci

subit rapidement des tensions sur les taux auxquels les « marchés financiers » vont répondre à ses demandes de fonds, et ceci provoquera un renchérissement de la dette de cet Etat, et une nouvelle détérioration de sa situation budgétaire, et un emballement de la dette, et une tension supplémentaire sur les taux. Pendant le même temps, la dégradation de la note amène le gouvernement (libéral, refusant de s'opposer à la finance, etc) à une austérité forcée, ce qui conduit à une récession, et à une détérioration de la situation budgétaire, et un emballement de la dette, et à une austérité renforcée. Dans tous les cas, les agences de notation peuvent clamer « Nous vous l'avions bien dit ! ». En demandant tout et son contraire, la rigueur sans faille et un redémarrage de la croissance, ils savent que c'est toujours ceux qui ont des capitaux qui capitaliseront les intérêts. Etre déclaré « à problème » par les agences de notation, c'est être voué à avoir des problèmes…

La crise de la dette publique, dès lors qu'elle se développe dans des pays de la zone euro, et compte tenu du fonctionnement de la BCE, provoque une crise « de l'euro ». Ceci accélère le développement de la crise, en cascade, dans l'ensemble des pays de cette zone. En décembre 2011 nous en sommes à cette étape, et il est probable que ceci va se poursuivre et atteindre même les économies et les Etats qui paraissent les plus solides. Ils ne mourront pas tous, mais tous seront frappés, comme les animaux malades de la peste de Jean de La Fontaine. L'entrée des Etats-Unis dans le club des pays « à problème » signifie qu'il n'y a nulle part de refuge, que celui qui se croyait le plus solide est également vulnérable … et que la finance est maître du monde ! Tous les « Triple A » savent que tout ceci est provisoire, et qu'il faut donc encore plus de rigueur pour satisfaire les « marchés financiers ». En Europe, ceci provoque une crise de la gouvernance européenne, une remise en cause des traités par ceux la même qui nous présentaient en 2005 leur projet de Traité constitutionnel européen comme l'étape indispensable et unique pour permettre à l'Europe de continuer d'avancer. Les mêmes qu'en 2005 vont donc nous vendre un nouveau Traité européen, en expliquant que ceci est obligatoire à cause de la crise. Il sera aisé de leur répondre qu'un acte constitutionnel doit être capable de surmonter les aléas économiques : la Constitution de la IIIème République a traversé l'épreuve d'une Guerre mondiale de plus de quatre ans et ne s'est interrompue que par la prise du pouvoir d'un Etat français mettant fin à la République. Le seul parallèle possible, est peut être que ce nouveau traité scellera la prise du pouvoir, en Europe, des « marchés financiers ».

Aux endettements des pays, conséquences en grande partie des politiques libérales menées depuis une trentaine d'années, les mêmes gouvernements continuent d'appliquer leurs réponses libérales de renforcement des inégalités. Les plans de rigueur pour le plus grand nombre s'accompagnent du maintien de l'essentiel des avantages et des privilèges d'une minorité. Ceci conduit à des crises sociales (manifestations, grèves, répressions policières) qui conduisent le plus souvent à des crises politiques. Les élections politiques, avec les alternances qui n'en sont pas, permettent parfois de retarder apparemment l'échéance. Le pari des dominants est que la révolte de quelques uns sera compensée par la résignation du plus grand nombre. Les ripostes sont souvent minoritaires et dispersées ; la passivité et la résignation face à l'ampleur de la tâche sont souvent majoritaires. Ces deux dimensions se retrouvent dans l'importance de l'abstention aux élections politiques L'affrontement entre deux forces est de plus en plus apparent : d'un côté, les principaux détenteurs de capitaux, désignés par des termes qui veulent paraître neutres (la finance, les marchés financiers, voire des intermédiaires comme les agences de notation), et l'oligarchie politico-financière ; de l'autre côté, les

peuples et les mouvements sociaux. Depuis des années, dans la plupart des pays, le mécontentement populaire semblait se satisfaire d'une alternance entre le parti de gouvernement au pouvoir et le parti de gouvernement dans l'opposition, les rôles s'inversant plus ou moins à chaque échéance électorale. Les citoyens échangeaient le pareil contre le même, l'abstention gagnant un peu plus à chaque fois. Quand les réponses de ces gouvernements paraissent encore trop timorées et pas assez radicales dans la rigueur, la fiction du changement est abandonnée, et sont mis en place des gouvernements, présentés comme « techniques », mais dirigés en fait par des représentants directs de la finance internationale et de la « troïka » (OCDE, Goldman Sachs, FMI, BCE, représentants de la Commission européenne). Ils appliquent alors une rigueur accrue à l'égard des mêmes, en essayant de persuader les opinions publiques que ce qui leur arrive est le résultat de leur mauvais comportement passé.

La « crise » débouche rapidement sur des questions totalement politiques : il s'agit de savoir si la démocratie des actionnaires (une action, une voix) va l'emporter sur la démocratie politique (un homme, une femme, une voix), ou si le peuple va reprendre collectivement la maîtrise commune de son destin et déborder l'impérialisme planétaire des financiers.

Gérard Gourguechon - 9 décembre 2011